

Compte-rendu de la séance du 11 avril 2017

Séance du : 11 avril 2017

Date de convocation : 4 avril 2017

Date d'affichage : 13 avril 2017

Assistaient à la séance : Mme ACQUAIRE ; WALTON-ARRASSE ;

Mrs ACQUAIRE, BEAUVOIS, FENOT, PARANT, ZIENTEK B., ROUSSEAU, ZIENTEK S., VANDEPUTTE

Absents excusés : Mme CLEENEWERCK (proc. Mme WALTON) ; Mrs FROISSART (proc. M. FENOT), LEFEVRE (proc. Mme ACQUAIRE), DEVENDEVILLE (proc. M. ACQUAIRE)

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers représentés : 14

Secrétaire de séance : Mme WALTON-ARRASSE Fabienne

INFORMATIONS DIVERSES

- Lecture du compte-rendu de la séance du 14 mars 2017 et adoption.
- Lecture du courrier de Monsieur MISIAK, secrétaire général de la Sous-Préfecture de Péronne, concernant le bienfondé du recours au huis-clos lors de réunion de conseil.
- Lecture du mail de Mme Carton concernant la proposition de création d'un jardin médiéval dans le jardin du presbytère.
- Lecture du courrier de Mme TURCHINI Anne et de Monsieur TURCHINI Francis concernant les problèmes de fossés, contre-fossés et eaux stagnantes devant leur propriété rue de Ham. A étudier.

CONTRIBUTION AU SIVOS DE PERONNE

Monsieur le Maire expose aux conseillers que la commune, adhérente au SIVOS de la région de Péronne, peut s'acquitter de sa contribution selon deux modalités :

- Versement d'une contribution budgétaire inscrite à l'article 6554 (contribution aux organismes de regroupement)
- Fiscalisation de cette contribution, c'est-à-dire recouvrement direct par les services fiscaux auprès des contribuables en complément des trois taxes directes locales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L52-1220,
- Vu le code général des impôts et notamment ses articles 1609 quater et 1636 B octies,
- Vu la délibération du conseil syndical du 20 mars 2017 fixant les contributions des communes,

Décide :

- D'acquitter la contribution de l'année 2017 au SIVOS de la région de Péronne dont le montant s'élève à 2 164.19 euros par fiscalisation dans les conditions prévues au 1609 quater et 1636B octies du code général des impôts.

ACHAT DE JEUX

Monsieur le Maire expose aux conseillers les devis reçus pour l'achat de jeux pour enfants à installer à la salle polyvalente et à l'école.

Société MEFRAN

- 1 structure (école)
- 1 balançoire
- 1 ressort
- 1 ressort 4 places

Prix de l'équipement bois : 5 000€ HT

Prix de l'équipement alu : 7 122€ HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'acheter l'ensemble des jeux proposés par la société MEFRAN.
- D'opter pour les jeux en alu, au prix de 7 122€ HT (sept mille cent vingt-deux euros).

ACHAT D'UN TRACTEUR

Monsieur le Maire présente aux conseillers les devis reçus pour l'achat d'un tracteur-tondeuse.

REGNIER MOTORS :

TRACTEUR ISEKI TXG237FHVRL/RG

Moteur 3 cylindres, puissance 24cv/1123cm³

Plateau de coupe ventral mulshing 1.37m, largeur de coupe 1.37/3x2 lames

Prix : 15 878.40€ TTC

MONS AGRI :

TRACTEUR KUBOTA BX2350D

Moteur 3 cylindres, puissance 23cv/898cm³

Plateau de coupe ventral mulshing 1.52m, largeur de coupe 1.24/3 lames

Prix : 15 000.00€ TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'opter pour le tracteur ISEKI des établissements REGNIER MOTORS, compte tenu de la puissance et des différentes caractéristiques techniques, au prix de 15 878.40€ TTC.

PROJET : FERME RUE DU PAVE

Monsieur le Maire propose le huis-clos pour ce point à l'ordre du jour, compte tenu des enjeux financiers. Avec 12 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, le huis clos est accepté et le public invité à sortir.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la possibilité d'acquisition par la commune de ATHIES de :

- la pleine propriété d'une parcelle sise cadastrée section A numéro 472, 478, 1022 et 1025 pour une contenance de 49a93ca.

Aux conditions ci-après :

- Prix de UN EURO (1.00 EUR) symbolique, compte tenu des frais de démolition évalués forfaitairement à la somme de SOIXANTE-QUINZE MILLE EUROS (75 000.00 EUR), qui seront d'abord pris en charge par les propriétaires compte tenu de l'état de péril imminent.
- Frais d'acte de promesse de vente et réitération authentique de vente en sus

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De proposer l'acquisition par la commune de ATHIES de la pleine propriété d'une parcelle sise cadastrée section A numéro 472, 478, 1022 et 1025 pour une contenance de 49a93ca.

Aux conditions ci-après :

- Prix de UN EURO (1.00 EUR) symbolique, compte tenu des frais de démolition évalués forfaitairement à la somme de SOIXANTE-QUINZE MILLE EUROS (75 000.00 EUR), qui seront d'abord pris en charge par les propriétaires compte tenu de l'état de péril imminent.
- Frais d'acte de promesse de vente et réitération authentique de vente en sus
- Tous pouvoirs étant donné à Monsieur le Maire aux fins de signer les actes y afférentes, avec faculté de substituer toute personne de son choix.

Fin du huis-clos.

QUESTIONS DIVERSES

- Le bail du logement sis au 20 rue du Dessous arrive à échéance le 4 novembre 2018. De gros travaux sont prévus. Accord à l'unanimité pour le non renouvellement du bail. Les locataires seront prévenus dans les jours qui viennent.
- Terrain du Jeu de Paume : les bancs et le kiosque vont être restaurés (les bancs par la commune, et le kiosque par la société de Longue-Paume, la peinture étant fournie par la commune). Les travaux d'entourage en enrobé seront réalisés par la communauté de communes.
- Un camping-car est présent depuis quelques jours sur le parking rue du Calvaire. Il est rappelé que ce parking n'est pas une aire de stationnement de tourisme.
- Concert du 8 avril 2017 : les comptes seront effectués cette semaine.
- Comité des Fêtes : la Présidente sera contactée, afin de faire le point sur le fonctionnement de ce comité. A défaut, une assemblée générale sera provoquée. Utilité de création d'une commission des fêtes ?
- En 2017, pas de Marché du Terroir. Mais la réderie aura bien lieu, le 4 juin 2017.

Fin de séance à 20h45.

Signatures